



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0058**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux

objet : Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2020 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Echets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval et île Roy - Conventions de délégation de gestion avec les communes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charlot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0058**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2020 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Echets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval et île Roy - Conventions de délégation de gestion avec les communes
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature-ENS et induisant la dissolution, par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature-ENS sont, par conséquent, portés désormais par les communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque commune, membre du projet, et de la Métropole.

Pour l'année 2020, les actions définies et portées par les communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de financer les programmes d'actions 2020 mis en œuvre par les communes pour 11 projets nature-ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, répondant à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des communes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour elles mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux communes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprises, payées par les communes, pour le compte de la Métropole.

L'année 2020 intègre un nouveau projet nature-ENS, le site de l'île Roy, à la demande des communes concernées. Il porte le réseau des projets nature-ENS à 11 sites sur le territoire métropolitain. Malgré ce site supplémentaire, parce que cette année est une année électorale, elle présente une quasi stabilité (+ 1,4 €) par rapport à 2019 en matière de budget de fonctionnement pour l'ensemble des projets nature-ENS. Le budget d'investissement diminue légèrement (- 0,48 %). Pour permettre la gestion de surfaces croissantes, la Métropole complète, depuis 2015, l'entretien d'espaces végétalisés des projets nature-ENS par des interventions des brigades nature portées par l'association d'insertion Environnement réponse aménagement (ERA).

Trois autres projets nature-ENS existent et sont portés par les syndicats mixtes du Grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM), des Monts d'Or (SMPMO) et des îles et îlons du Rhône (SMIRIL) auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

1° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres est porté par les Communes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 ha, fréquenté par le public via un réseau de chemins.

Le programme 2020 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques, l'achat de fluides, un suivi faune/flore et la coordination du projet. En investissement, le programme 2020 permettra d'aménager une nouvelle porte d'entrée sur le site côté Vénissieux.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du plateau des Grandes Terres à hauteur de 120 600 € (83 600 € en fonctionnement et 37 000 € en investissement) en 2019.

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Grandes Terres	Montant (en € TTC)
investissement	50 000
fonctionnement	83 600
Total	133 600

2° - Projet nature du vallon du ruisseau des Échets

Les Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 ha.

Le programme 2020 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, les communes poursuivent les actions de valorisation de la zone humide des Prolières engagées en 2018 et une action permettant de mieux gérer la fréquentation sur le site. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon du ruisseau des Échets à hauteur de 79 000 € (53 000 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement) en 2019.

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	44 850
fonctionnement	26 000
Total	70 850

3° - Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Ecully et La Tour de Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Le programme 2020 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission de surveillance du site. En investissement, le programme présente des actions d'équipement signalétique, de communication, la poursuite de la réalisation d'une cartographie des habitats naturels et la mise en œuvre d'un plan de gestion forestier. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 le projet à hauteur de 70 000 € (35 000 € en investissement et 35 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	52 000
fonctionnement	35 160
Total	87 160

4° - Projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Communes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2020 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme comprend la réalisation d'une mission foncière. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 le projet à hauteur de 68 000 € (29 000 € en investissement et 39 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	27 000
fonctionnement	39 000
Total	66 000

5° - Projet nature du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Commune de Saint Genis Laval depuis 1998. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2020 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'éducation à l'environnement, et l'entretien des sites et des sentiers. En investissement, la Commune souhaite poursuivre les actions améliorant la gestion de la fréquentation du site par le public, créer des outils de communication et accompagner la reprise agricole de parcelles. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 la Commune de Saint Genis Laval à hauteur de 65 315 € (35 500 € en investissement et 29 815 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Montant (en €TTC)
investissement	20 250
fonctionnement	29 800
Total	50 050

6° - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Le programme 2020 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal et un programme d'animations pédagogiques. Le programme d'investissement comprend notamment des travaux paysagers et signalétique, la restauration et la création de mares et d'arbres têtards. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 le projet à hauteur de 80 500 € (43 500 € en investissement et 37 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	43 500
fonctionnement	37 000
Total	80 500

7° - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la commune. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale se réapproprie cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2020 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et, en investissement, de lancer des travaux d'aménagement et d'équipement signalétique du vallon. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 la Commune de Rillieux la Pape à hauteur de 43 000 € (20 000 € en investissement et 23 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	40 000
fonctionnement	23 000
Total	63 000

8° - Projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès de différents publics.

Le programme 2020 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et la mission de coordination du projet. En investissement, le programme prévoit des actions de sécurisation du sentier "la boucle des Torrières".

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 le projet à hauteur de 86 000 € (50 000 € en investissement et 36 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	30 000
fonctionnement	36 000
Total	66 000

9° - Projet Biézin nature

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Communes de Décines Charpieu et de Chassieu.

L'année 2020 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et, en investissement, une étude sur les cheminements du site (bornage et pose barrières). Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète le programme.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 le projet à hauteur de 75 000 € (50 000 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement). Un travail de plantation de haies a notamment été réalisé et achevé en 2019.

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet Biézin nature	Montant (en € TTC)
investissement	13 500
fonctionnement	25 000
Total	38 500

10° - Projet nature Yzeron aval

Depuis 2014, les Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière mettent en œuvre un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron.

Le programme 2020 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme présente une étude signalétique, des travaux de sécurisation des sentiers ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2019 le projet nature à hauteur de 72 000 € (47 000 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	57 000
fonctionnement	25 000
Total	82 000

11° - Projet nature île Roy

Depuis 2007, les Communes de Fontaines sur Saône et de Collonges au Mont d'Or géraient le site de l'île Roy à travers le syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'île Roy. À la création de la Métropole en 2015, le syndicat a dû être dissous et la gestion reprise par la Métropole. Les Maires des 2 communes ont demandé en 2019 la mise en œuvre d'une convention de délégation de gestion avec Fontaines sur Saône comme commune pilote du projet.

Le programme 2020 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme présente des travaux de sécurisation du site.

En 2019, la Métropole a financé l'entretien du végétal via son marché Brigades nature et une opération de découverte de l'île auprès du grand public.

Le programme d'actions 2020 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature île Roy	Montant (en € TTC)
investissement	20 000
fonctionnement	5 000
Total	25 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve pour la mise en œuvre des programmes 2020 des projets nature-ENS :

a) - les conventions de délégation de gestion des projets nature-ENS de la façon suivante :

- Communes de Feyzin, Vénissieux et Corbas - projet plateau des Grandes Terres,
- Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines - projet du vallon du ruisseau des Échets,
- Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny - projet des valons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Communes de Craponne et Francheville - projet vallon de l'Yzeron,
- Commune de Saint Genis Laval - projet plateau des Hautes Barolles,
- Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières et Charbonnières les Bains - projet plateau de Méginand,
- Commune de Rillieux la Pape - projet Sermenaz,
- Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay - projet vallon des Torrières,
- Communes de Chassieu et de Décines Charpieu - projet Biézin nature,
- Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière - projet Yzeron aval,
- Communes de Fontaines sur Saône et de Collonges au Mont d'Or - projet île Roy,

b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 762 660 €, composé de 398 100 € de financement pour des actions d'investissement et de 364 560 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2019			2020		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Commune de Feyzin - projet plateau Grandes Terres	37 000	83 600	120 600	50 000	83 600	133 600
Commune de Fontaines Saint Martin - projet du vallon du ruisseau des Échets	53 000	26 000	79 000	44 850	26 000	70 850
Commune de Dardilly - projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	35 000	35 000	70 000	52 000	35 160	87 160
Commune de Craponne - projet vallon de l'Yzeron	29 000	39 000	68 000	27 000	39 000	66 000
Commune de Saint Genis Laval -projet plateau Hautes Barolles	35 500	29 815	65 315	20 250	29 800	50 050
Commune de Tassin la Demi Lune - projet plateau de Méginand	43 500	37 000	80 500	43 500	37 000	80 500
Commune de Rillieux la Pape - projet Sermenaz	20 000	23 000	43 000	40 000	23 000	63 000
Commune de Neuville sur Saône - projet vallon des Torrières	50 000	36 000	86 000	30 000	36 000	66 000
Commune de Décines-Charpieu - projet Biézin nature	50 000	25 000	75 000	13 500	25 000	38 500
Commune de Sainte Foy lès Lyon - projet Yzeron aval	47 000	25 000	72 000	57 000	25 000	82 000
Commune de Fontaines sur Saône - projet île Roy	0	0	0	20 000	5 000	25 000
Total	400 000	359 415	759 415	398 100	364 560	762 660

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole et les Communes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully, La Tour de Salvagny, Craponne, Francheville, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines Charpieu, Sainte Foy lès Lyon, Oullins, La Mulatière, Fontaines sur Saône et Collonges au Mont d'Or.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée le 18 mars 2019, pour un montant de 398 100 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O7173.

4° - **Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 23 - opération n° 0P27O7173, pour un montant de 398 100 €.

5° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 011 - opération n° 0P27O7173, pour un montant total de 364 560 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.